

**AUX MEMBRES DU CONSEIL
PROVINCIAL DU HAINAUT**

N. Réf. : SD
Le 18 octobre 2016

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y a lieu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour de la séance du Conseil provincial du 25 octobre 2016 :

□ **QUESTIONS ORALES D'ACTUALITE.-**

1. Bilan de la rentrée scolaire dans l'enseignement provincial.-
Question de M. le Conseiller provincial Patrick LEFEVRE.

□ **INTERPELLATIONS DIVERSES.-**

- Supracommunalité : le Hainaut à la traîne.-
Interpellation de M. le Conseiller provincial David LAVAUX.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération très distinguée.



Charlyne MORETTI
Présidente du Conseil provincial

N° 1

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

Séance du 25 octobre 2016

Question orale d'actualité

Madame la Députée provinciale,

L'enseignement provincial est une des grandes compétences de la Province de Hainaut à laquelle elle réserve une grande priorité et à laquelle vous marquez un intérêt tout particulier que je partage.

A ce titre, j'aimerais que vous m'informiez sur quelques thématiques.

La rentrée scolaire dans notre enseignement provincial est à présent derrière nous et la population scolaire de nos établissements bien fixée depuis le 1^{er} octobre.

Quel bilan pouvez-vous tirer aujourd'hui de la fréquentation de nos écoles notamment en ce qui concerne l'enseignement qualifiant sur le territoire hainuyer?

Quelles sont les options que l'on peut estimer porteuses d'avenir en considérant leur bonne fréquentation et le potentiel de débouchés vers un emploi ?

Quelles mesures sont mises en place lorsqu'un établissement scolaire connaît des difficultés pour maintenir son autonomie en termes de population scolaire?

D'autre part, la réforme des Titres et Fonctions, imposée par la Fédération Wallonie Bruxelles et mise en application le 1^{er} septembre 2016, a causé de multiples problèmes dans l'organisation scolaire tant sur le plan de la structure, de la désignation des professeurs, et je pense à l'application « PrimoWeb », que sur la liquidation de leurs traitements. Pouvez-vous me dire quelles ont été les mesures prises et ce qu'il en est aujourd'hui?

Je vous remercie déjà pour les réponses que vous nous fournirez.

Patrick LEFEVRE.
Conseiller provincial.

CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT

Séance du 25 octobre 2016

Supracommunalité : le Hainaut à la traîne

Interpellation de M. le Conseiller provincial David LAVAUX

Madame la Présidente,
Monsieur le Gouverneur,
Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux,
Cher Collègues,

En 2014, le Gouvernement wallon a entendu, au travers de sa déclaration de politique régionale, « optimiser le rôle des provinces » et « développer la supracommunalité ». Le gouvernement régional souhaite faire participer les institutions provinciales au développement des projets de supracommunalité sur leurs territoires. Concrètement, La Région wallonne exige désormais des provinces que celles-ci réservent 20 % de ce qu'elles reçoivent via le Fonds des provinces pour des projets supracommunaux.

Zones de secours

La moitié soit 10 % du fonds des provinces doit être affectée aux dépenses nouvelles consécutives à la mise en place des zones de secours. Cela a été fait dans les cinq provinces wallonnes et en Hainaut, les sommes ont transité par les budgets communaux.

Le 3 avril 2015, les bourgmestres ont été réunis dans l'hémicycle provincial et ont signé les conventions bilatérales. En Hainaut, 6,3 millions d'euros, soit 10 % du fonds des provinces, ont été répartis entre les différentes communes.

L'apport provincial est loin d'être négligeable dans l'élaboration difficile des budgets communaux : Charleroi a reçu par exemple plus de 913.000 € ; Mons, plus de 486.000 € ; Tournai, 377.000 €.

La province de Hainaut a rempli ses obligations. Si cela n'avait pas été le cas, la province aurait été pénalisée et n'aurait pas eu le solde de sa dotation au fonds des provinces.

Supracommunalité

L'autre moitié, soit 10 % du fonds des provinces doit être affectée à des actions additionnelles de supracommunalité.

Jusqu'ici, le collège provincial et la majorité PS-MR du Hainaut n'ont pas mis en œuvre ces actions additionnelles de supracommunalité alors que toutes les autres provinces wallonnes remplissent déjà cette obligation.

Les motifs invoqués pour cette inaction sont multiples et se basent essentiellement sur le fait que « tout est déjà fait pour les communes ».

Certes, la province apporte son soutien aux communes de diverses manières, mais le code de la démocratie locale parle bien d'actions additionnelles et non pas d'une justification par des actions déjà en cours.

Notons aussi que ces appuis actuellement donnés aux communes le sont en absence totale de transparence. Des territoires entiers sont ou se sentent « dé-provincialisés » alors que tous les hennuyers contribuent directement au budget provincial principalement via les additionnels au précompte immobilier.

Rien que les additionnels au précompte immobilier représente environ 150 €/habitant en moyenne. Sur une commune de 10 000 habitants, c'est donc en moyenne 1,5 millions d'euros qui sont levés par an au profit de la province. Quel est le retour pour ces communes ?

Au regard de ces impôts provinciaux, la somme de 4,75 €/habitant à mettre en œuvre dans le cadre de la supracommunalité est dérisoire et pourtant tout est fait pour en retarder au maximum la mise en application.

Ailleurs

Les autres provinces wallonnes ont déjà mis en œuvre la supracommunalité.

La province de Brabant wallon a mis en place, le 26 février 2015 un conseil supracommunal du Brabant wallon dénommé « Le Conseil 27 +1 », il est composé des bourgmestres et des membres du Collège provincial. Les projets de contrat ont été approuvés par les Conseil communaux des 27 communes.

La province de Brabant a déterminé le droit de tirage de chaque commune et il est procédé par appel à projet. Chaque projet a son règlement fixant le montant maximum octroyé et les modalités.

A Namur, une structure de concertation a d'abord été mise en place en novembre 2013. Intitulée « forum provincial des communes »

Cette structure est constituée des députés provinciaux, des bourgmestres namurois ainsi que du chef de groupe et d'un membre de chaque formation politique au conseil provincial. Le gouverneur siège au sein de cette instance en tant qu'invité permanent. Des groupes de travail thématiques sont constitués en fonction de la nature et/ou l'objet des dossiers sur la table.

Pour faciliter les choix, un catalogue, composé de 36 fiches, avait été présenté aux communes le 26 février 2014. Il propose des initiatives dans différents domaines de l'action provinciale. Ces fiches, proposées par les services provinciaux, sont

basées sur l'expérience du premier partenariat et répondent aux attentes des communes. Les communes pouvaient choisir dans ce catalogue pour un minimum de 40% de leur subside total. Les 60% restant du montant final pouvaient être utilisés pour présenter de nouveaux projets.

En Province de Liège, cela fait déjà plusieurs années que des instances supracommunales ont vu le jour sous la forme de conférences d'élus. Il s'agit de lieux de rencontre propres à chaque arrondissement :

- **ASBL Meuse-Condroz-Hesbaye** pour les arrondissements de Huy et de Waremme
- **ASBL Liège Métropole** pour l'arrondissement de Liège
- **ASBL Région de Verviers** pour l'arrondissement de Verviers
- **ASBL Conférence des Bourgmestres des neuf communes germanophones**

Ici aussi, les moyens suivent et les projets fleurissent.

En province de Luxembourg, la Conférence luxembourgeoise des Elus, projet fédérateur pour le développement du territoire provincial, a été émise en place en avril 2014. La supracommunalité sera aussi ce que cette conférence souhaitera en faire. Des pistes sont en cours de réflexion pour l'avenir : – l'organisation des examens de recrutement pour les communes ; – la mise à disposition du nouveau statut administratif du personnel non enseignant élaboré par la province ; – toute suggestion qui sera faite par la Conférence luxembourgeoise des Elus.

Dans le Hainaut, rien. Le statu quo. Tant d'énergie est dépensée pour que tout soit bien immobile.

Une année nous sépare de 2018. Il n'est plus temps de reporter l'échéance.

La province veut se rendre « visible ». Une grande opération de communication est prévue au printemps 2017. Nous y souscrivons. Mais combien serait bien plus efficace, la mise en œuvre de projets concertés dans chacune des communes ou groupement de communes.

Le groupe cdH propose donc que, sans plus tarder, la supracommunalité soit effectivement et efficacement mise en place en Hainaut.

Elle ne peut se mettre en place de façon unilatérale par la province et doit d'abord être un lieu de dialogue, de partage d'expérience et de rencontre entre les communes et la province.

L'étendue et la diversité de la province de Hainaut mais aussi les structures déjà existantes doivent être prises en compte et je ne doute pas qu'il sera facile de se concerter et de travailler avec la Wallonie picarde, les deux ventricules du Cœur de Hainaut, le comité stratégique de Charleroi-Thuin

Avant que ne commencent les discussions budgétaires, le groupe cdH demande que

- Que le montant correspondant aux 10 % du Fonds des provinces perçu par le Hainaut soit affecté à des actions supracommunales additionnelles et que cette somme soit inscrite au budget 2017.
- Qu'une commission élargie du Conseil provincial – ou plusieurs commissions, une pour chacune des 4 provinces, puisse prendre connaissance des modalités de fonctionnement de la supracommunalité ailleurs qu'en Hainaut.
- Que des contacts soient pris avec les structures territoriales déjà en place en Hainaut en vue de construire avec elles la supracommunalité hennuyère.

Ne doutant pas que cette proposition constructive recueille l'assentiment de notre assemblée, j'ai déposé une motion à l'adresse du Conseil provincial afin qu'il sollicite du Collège la mise en œuvre de ces mesures.